



Burn out suite surcharge de travail

Par epuisette

Bonjour,

Je suis en arrêt maladie pour burn out suite à de nombreux évènements en 2011 venus surcharger mon travail et mettre en place des conditions très stressantes.

Un plan social a d'abord abouti au licenciement de toute mon équipe. Depuis le départ de ma dernière collaboratrice, j'assume seule les responsabilités de mon service. Les expertises du CHSCT avaient alerté sur le risque de surcharge de travail.

Un 2^o service collatéral du mien a été supprimé. Une partie de ces missions devait être confiée à une personne dont le poste devait être créé. Ce poste devait m'être rattaché.

Le poste n'a pas été créé, j'assume donc aujourd'hui en plus de mes fonctions, les tâches qui auraient dû revenir à cette personne.

Mon avocat me conseille d'aller vers la prononciation d'une inaptitude par la médecine du travail. Pour ma part, j'estime aussi que j'ai subi en assumant ces nouvelles responsabilités une modification de mon poste sans accord préalable de ma part et j'aimerais aller vers une résiliation judiciaire.

Quel est votre conseil ?

Merci.

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement